

Le bel anniversaire de la LPP

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) est entrée en vigueur il y a quarante ans, en 1985. Quarante ans, c'est un bel anniversaire, mais c'est surtout un bel âge. Celui où l'on arrive à maturité, où l'on a acquis de l'expérience tout en étant encore plein de potentiel. Celui aussi où l'on est parvenu, en principe, à une certaine stabilité émotionnelle qui permet de dresser un bilan du chemin parcouru et de se projeter vers l'avenir. Le premier acquis de notre système de deuxième pilier – de loin le plus remarquable – est de nature sociale, puisqu'il a procuré une sécu-

rité accrue en faveur des salariés et de leur famille. Avant la LPP, une partie seulement des travailleurs était au bénéfice d'une prévoyance professionnelle. Depuis 1985, il existe une couverture minimale obligatoire pour tous les salariés dès un certain revenu, ce qui a fortement réduit le risque de pauvreté à la retraite. Cette avancée sociale est renforcée par le fait que la LPP protège aussi les proches, en garantissant des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Le système a par ailleurs permis de constituer le plus grand patrimoine collectif du pays, supérieur à 1200 mil-

liards de francs, et cela constitue son deuxième succès. Ces capitaux financent les retraites futures, quoi qu'on entende à propos de rendements qui ne seraient plus ce qu'ils étaient. Ils soutiennent notre économie car ils sont investis en bonne partie dans nos entreprises, nos logements, nos infrastructures.

À côté du progrès social que représente la LPP et de ses heureux effets économiques, on doit relever un troisième acquis, à savoir que le principe de la retraite par capitalisation est désormais fortement ancré chez nous. On entend bien les cri-

tiques que certains ne cessent d'adresser au deuxième pilier, son manque de lisibilité pour les assurés, sa complexité, sans parler des promesses qui ne seraient pas tenues. Grâce aussi à sa gestion paritaire, l'immense majorité de nos concitoyens y est pourtant très attachée, parce qu'elle a bien compris qu'il s'agissait tout simplement de son argent. Les Suisseuses et les Suisses ne sont peut-être pas tous capables de glosier sur les finesses d'un système de salaire différé, mais ils ont parfaitement conscience qu'eux-mêmes et leur employeur constituent une épargne qui est là pour leur

sécurité. À 40 ans, on a emmagasiné de l'expérience tout en gardant du potentiel, ce qui tombe bien puisque c'est l'âge où l'on peut ressentir le besoin de faire le point et d'ajuster certaines choses. Pour la LPP – et sans que l'on puisse parler de crise de la quarantaine – on doit se demander comment renforcer encore le système et sa compréhension par le public.

Plusieurs défis devront être relevés dans les années à venir. Celui de la complexité, pour les assurés, les employeurs et les institutions qui gèrent le régime. Celui des revenus mo-

destes et du travail atypique. Ou encore celui de la pression croissante qui est exercée sur les actifs et le transfert intergénérationnel qui en résulte. Il ne s'agit pas là de questionnements existentiels, mais à quarante ans, il est encore temps de modifier certaines habitudes pour se garantir un avenir solide.



Christophe Reymond
Directeur du Centre patronal